

**Délibération n° 2012/0093**

**Séance du 11 avril 2012**

**Marché 2007-41**

**Tangentielle Ouest**

**Schéma de principe, étude d'impact et dossier d'enquête publique  
d'une desserte par tram-train entre  
Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr l'Ecole  
Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales d'une desserte  
par tram-train entre Achères et Cergy**



Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- VU** le Code des Marchés Publics notamment son article 20 ;
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 mars 2012 émettant un avis positif à la signature de l'Avenant n°2 ;
- VU** le rapport n° 2012/0093 ;
- VU** l'avis de la Commission économique et tarifaire du 6 avril 2012 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de passer un avenant n°2 au marché n° 2007-41 ;

**CONSIDERANT** qu'il revient au conseil du syndicat des transports d'Ile de France d'autoriser la directrice générale à signer l'avenant n°2 au contrat ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : autorise la directrice générale à signer l'avenant n°2 au marché n°2007-41, pour un montant de 41 000 € H.T. et une prolongation de sa durée de 12 mois.

**ARTICLE 2** : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON